CHRONIQUE DES VIEUX TRAVAILLEURS

Nous donnons ci-dessous une troisième série de questions qui nous ont été posées et auxquelles une solution est indiquée.

Des lecteurs nous demandent :

Ma belle-mère, veuve d'un commerçant ayant exercé pendant 20 ans, peut-elle prétendre au bénéfice de la Retraite ?

RÉPONSE. — Votre belle-mère ne peut bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs, la condition première exigée n'étant pas remplie.

En effet, la loi du 14 mars 1941 ne concerne que les vieux travailleurs **salariés**, c'est-à-dire ceux qui exercent, ont exercé ou auront exercé une profession salariée ou assimilée au sens de la législation sur les Assurances Sociales.

Lorsqu'il s'agit d'un ancien travailleur, il doit avoir occupé, après l'âge de 50 ans, un emploi salarié pendant **cinq ans au moins.**

⁂

J'ai 70 ans, je ne travaille plus. A qui dois-je demander la Retraite des Vieux Travailleurs ?

RÉPONSE. — Pour répondre à cette question, il faut savoir si le demandeur est déjà retraité des Assurances Sociales ou de la loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes. S'il est déjà retraité de l'une ou de l'autre de ces deux lois, la demande doit être adressée :

Soit à la Caisse qui paie la pension, s'il touche l'allocation viagère ou R.O.P. ou un complement de pension de la Caisse Générale de Garantie ;

Soit au **Service régional des Assurances Sociales, 48, rue Royale, à Lille,** s'il ne touche que les rentes provenant de ses versements.

D'ailleurs, toutes les Caisses d'Assurances Sociales ayant leur siège dans le Nord ont envoyé à leurs retraités un imprimé, préalablement rempli, pour leur faciliter l'établissement de leur déclaration. Ce gros travail, que les Caisses se sont imposé pour être utiles à leurs adhérents, a certainement été très apprécié.

⁂

Comment seront faits les premiers paiements ?

— Les paiements seront effectués exclusivement par poste, à domicile, mais seulement quand les dossiers complets auront été instruits. Nous recommandons donc vivement à nos lecteurs de n'envoyer que des dossiers complets et bien établis, accompagnés de toutes les pièces réglementaires, dont le détail est indiqué sur l'imprimé lui-même. Les demandeurs doivent savoir que s'ils obligent à des correspondances, ils provoqueront des retards dont ils seront victimes.

Nous leur recommandons également de ne pas envoyer leur demande puis, deux ou trois jours après leur titre de pension, et quelques jours après encore un acte de naissance ! L'éparpillement d'un dossier est un obstacle grave à son instruction rapide. Il vaut mieux attendre la réunion des pièces nécessaires plutôt que de les disperser.

⁂

Je suis né en juin 1871. A quelle époque toucherais-je ma Retraite des Vieux Travailleurs ?

— Vous toucherez en juin, si votre dossier a été constitué bien complet.

⁂

On comprendra que les Retraites ne peuvent pas être payées le même jour à tout le monde.

Une loi a sagement échelonné les échéances trimestrielles sur les 12 mois de l'année, et la répartition entre les douze mois a été faite d'après le mois de naissance du retraité. Les dates d'échéances, portées sur les livres de pension de la loi sur les Assurances Sociales, ne sont plus exactes. Les paiements se font maintenant aux échéances suivantes :

Au cours du premier mois de chaque trimestre pour les assurés nés au cours des mois de janvier, avril, juillet et octobre, quelle que soit l'année de naissance ;

Au cours du deuxième mois de chaque trimestre pour les assurés nés en février, mai, août, novembre, quelle que soit l'année de naissance ;

Au cours du troisième mois de chaque trimestre pour les retraités nés en mars, juin, septembre et décembre, quelle que soit l'année de naissance.

Pour procéder au rajustement des échéances telles qu'elles ont été fixées par la loi, les Caisses d'Assurances Sociales devront donc procéder à des modifications des dates de paiements et envoyer des mandats fractionnés de un mois ou de deux mois de pension, selon le mois de naissance des retraités.

Pour la fin de l'année, le paiement de toutes les pensions (R. O. P., A. S., Allocation aux Vieux Travailleurs) sera effectué comme il est dit ci-dessus, suivant le mois de naissance du retraité. **R.B.**

JURY DES ÉTUDES MUSICALES DU NORD DE LA FRANCE

Poursuivant la série de ses auditions-examens, cette organisation s'est encore réunie le jeudi 26 juin dans l'une des salles de la Société Industrielle, 110-116, rue de l'Hôpital Militaire à Lille.

La séance était présidée par M. Maurice Amour dont l'on a appris la récente nomination à l'une des classes de piano au Conservatoire de Paris.

Voici le palmarès qui a été lu :

Degré élémentaire, 2e Division. — Première mention à l'unanimité : Micheline Devred (M. Léo Dandoy, d'Aniche).

Degré élémentaire, 1re Division. — Premières distinctions : Pierrette Vasse, Anne-Marie Motte (Pensionnat de la Sagesse, Haubourdin).

Degré primaire, 2e Division. — Première mention à l'unanimité : Ginette Dubois (M. Dandoy, d'Aniche).

Degré secondaire, 1re Division. — Troisième distinction : Jean-Paul Goetghebeur (Mme Rayon, de Marchiennes).

Degré supérieur, 2e Division. — Première distinction : Madeleine Charlet (Pensionnat de la Sagesse, Haubourdin).

Degré supérieur, 1re Division. — Premier Prix à l'unanimité : Simone Lepers (M. Seutin. — Premier Prix : Marguerite-Marie Dobigies (M. Seutin). — Deuxième Prix : Noella Verdière (M. Dandoy, d'Aniche). — Premiers Accessits : Antoinette Blin (Mme Descamps, de Condé) ; Paulette Letellier (M. Houard, de Valenciennes); Madeleine Pinelle (M. Dandoy). — Deuxième Accessit : Yolande de Delaby (Institution Sainte-Clotilde, de Douai).

Agriculture Commerce Industrie

LE POULAILLER

Dans la plupart de nos fermes, le logement des volailles est défectueux. On leur consacre généralement un endroit exigu, obscur et souvent humide. On ne tient aucun compte de l'orientation, ni du nombre de sujets à abriter.

La plupart des maladies et des épizooties dévastatrices des basses-cours proviennent des mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles sont logées les volailles.

Nous avons déjà donné dans nos chroniques certaines indications à ce sujet, mais cette question est tellement importante que nous croyons utile d'y revenir d'une façon plus complète.

Les poules sont assez rustiques, mais elles craignent l'humidité, les courants d'air et l'excès de chaleur. Le froid humide leur est plus préjudiciable qu'un froid excessif et sec. Par conséquent, le poulailler devra être bien aéré, bien éclairé, sans courant d'air et à l'abri de l'humidité. La meilleure exposition, dans la région parisienne, le Nord ou l'Est, est celle du midi ou du sud-est.

Les modèles de poulaillers sont très nombreux. Il y en a d'une construction fort simple et économique; d'autres, au contraire, sont élégants, luxueux même, et d'un prix de revient assez élevé.

L'élégance est inutile, à moins qu'on ne veuille l'accorder avec le style champêtre d'une propriété, afin d'obtenir un ensemble plus harmonieux, mais si ce luxe peut être toléré à la construction extérieure, il n'en est pas de même pour l'intérieur qui doit toujours être très simple.

Les matériaux les plus divers peuvent être employés dans la construction des poulaillers : maçonnerie, fibro-ciment, bois, etc...

Les modèles en bois ont le grand avantage d'être démontables et par conséquent faciles à nettoyer et à déplacer.

Pour éviter la pourriture des parties en bois reposant sur le sol humide, une assise en béton ou en maçonnerie est nécessaire.

La lumière et l'aération sont données par des châssis mobiles vitrés, placés en façade et d'un seul côté, afin d'éviter les courants d'air.

Dimensions. — Les dimensions du poulailler varient suivant la taille des volatiles; on compte 1 mc. 5 à 1 mc. 8 pour un coq et six poules de grosses races, et 1 mc. 2 pour le même nombre de sujets de petites variétés.

M. Brechemin indique comme dimensions pour un poulailler devant contenir douze à quinze poules : largeur 1 m. 40, profondeur 0 m. 90, hauteur 1 m. 40. Lemoine donne, pour dix à douze bêtes : largeur 1 m. 60, profondeur 1 m. 05, hauteur 1 m. 40.

Un moyen simple d'établir les dimensions à donner au poulailler consiste à compter un quart de mètre cube par poule, tout en donnant 0 m. 25 environ de perchoir par tête, suivant la race.

Le poulailler de la station expérimentale avicole de Wagnonville, qui est de conception tout à fait moderne, mesure 8 m. de long sur 5 m. de profondeur et peut contenir 130 poules de races moyennes qui, pendant les grands froids, y séjournent nuit et jour.

Intérieur du poulailler. — L'intérieur doit être simple, d'un nettoyage facile, garni de perchoirs horizontaux à barreaux plats espacés de 25 à 30 centimètres. Sous les perchoirs, à environ 50 centimètres, se trouve un plancher garni de sable ou de fines cendres pour recevoir les déjections.

Dans le poulailler de Wagnonville, les pondoirs, ou nids-trappes, sont placés sous ce plancher et à environ 0 m. 80 du sol; il n'y a donc aucune perte de place, les poules pouvant circuler au-dessous. Il en est d'ailleurs de même pour les trémies à pâtée sèche, placées également à 0 m. 80 au-dessus du sol.

Dans les grands poulaillers où les volailles doivent séjourner l'hiver, le sol est recouvert d'une épaisse couche de paille ou de feuilles sèches, dans laquelle on distribue les repas de grain. Cette façon d'opérer procure aux poules un excercice salutaire.

Paul DUBUS.

BOURSE DE PARIS du 1er Juillet 1941

VALEURS	Cours précédent	Cours du jour
FONDS D'ÉTAT		
3 %	91 15	91 15
3 % amort.	94	93
4 % 1917	98 25	98 55
4 % 1918	89 05	89 45
5 % 1920	132 75	132 50
4 % 1925	107 65	108
4 ½ 1932 A	101 40	101 40
4 ½ 1932 B	99 55	99 70
4 1/2 % 1937	200 25	200 25
5 % 1939	101 20	101 35
Caisse aut. 5 % 1938	117 25	117 30
Obl. trésor 4 ½ 1933	1217	1208
— 4 % 1934	1115	1095
— 5 % 1935	1014	1010
Outill. Nat. 4 ½ 1932	1000	1000
P.T.T. 5 % 1928	496	497
— 4 ½ 1929	498	500
— 5 % 1934	1095	1096
— 5 % 1936	1018	1012
— 6 % 1938	1028	1027
Obl. Trésor 4 ½ % 36 B	134 35	135
Bons Trésor 4 ½ % 1933	1095	1095
— 5 % 1934	1058	1058
— 4 ½ 1934	1060	1063
— 4 % 1936	1042	1040
— Sept. 5 % 1937	1027	1025
— Déc. 5 % 1937	1057	1051
— Fév. 5 ½ % 1938	1049	1035
Caisse aut. Tabacs	1007	1003
CRÉDITS NATIONAUX		
Cr. Nat 5 % 1919	610	600
— 1920	532	530
— Janvier 1923	495	495
— Juin 1923	461	455
— Janvier 1926	495	460
— 1934		1070
— 1935	1036	1035
— 5 ½ % 1937	986	986 50
— 1938	985	986
FONCIÈRES COMMUNALES		
Fonc. 1883	330	334
— 1885	381	388
Com. 1891	322	331
— 1892	408	401
Fonc. 1895	395	395
Com. 1899	385	385
Fonc. 1903	390	394
Com. 1906	378	380
Fonc. 1909	195	188 50
Com. 1912	180	174
Fonc. 1913 3 ½	388	388
Fonc. 1913 4 %	482	477
Empr. 1928	590	587
Com. 1927	518	518
Empr. 1928	1009	1001
Com. 1930 4 %	932	930
Fonc. 1930 4 ½ %	906	904
Com. 1931	951	951
— 1931-32	864	860
— 1932	984	980
Empr. 1933	1002	1014
Empr. 1934	1000	1000
Bons à lots 1927	110	108
— 1928	106 50	100
Panama à lots	186	187
ACTIONS FRANÇAISES		
Banque de France	13400	12383
Comptoir Escompte	1075	1040
Crédit Foncier France	4290	4285
— Lyonnais	2965	3000
— du Nord	438	445
Soc. Générale non lib.	1256	1258
Société Générale Lib.	1315	1315
Est	875	856
Lyon	1350	1350
Métropolitain	1890	1898
Midi	1184	1125
Nord	1327	1328
Nord-Est		
Orléans	1330	1305
Ouest	910	900
Tramw. Lille-Rx-Tg	285	
Eaux (Cie Générale)	3030	3045
Dist. Electricité	1374	1240
Générale Elect.	3540	3580
Elect. Gas Nord	600	587
— Paris	1470	1482
— du Nord	800	790
Energie Industrielle	2790	2795
Nord Lumière	1650	1848
Thomson Houston	520	500
Union Electricité	945	925
Dollfuss Mieg Cap.		
Cie Générale Ind. Text.	1400	1360
Le Blan	980	999
Pérenchies	1251	1288
Saint Frères	576	580
Gaz Nord-Est	1070	1100
Aciéries Longwy	460	460
— Micheville	1130	1100
— du Nord	494	487
— Sambre Meuse	695	700
Arbel	132	
Chantiers de France	235	
Const. Nord France	700	
Citroën B	155	336
Fives-Lille	1350	1310
Ford	130	128
Forges Nord-Est	790	778
Jeumont Actions	678	675
— Parts	1220	
Franco-Belge M. Ch Fer	2595	2600
Hts Fourn. Pt-à-Mous.	3880	3800
Denain-Anzin	2530	2425
Louvroil-Montbard	870	847
Métaux	3795	3750
Peugeot	576	585
Schneider (Creusot)	2925	2900
Senelle-Maubeuge	1020	985
Tréfilerie Havre	1195	1185
Béthune	1350	1350
Aniche	3200	3225
Anzin	1820	1810
Blanzy	2888	2855
Carvin	1614	1600
Courrières	508	507
Dourges	1730	1675
Escarpelle	7260	7195
Grand-Combe	2200	2120
Lens	626	608
Ligny-lez-Aire		
Maries	940	940
Ostricourt	2050	2080
Vicoigne	955	940
Mokta el Hadid	12000	11980
Nickel	1985	1925
Ouenza	4490	4350
Lille Bonnières Prior.	753	758
— — Ord.	365	363
Standard Pétroles	1175	1140
Gafsa	1685	1670
Air Liquide	2355	2300
Glaces Nord France	4180	4050
Kali Ste-Thérèse		
Kuhlmann	1421	1416
Pechiney	4800	3025
Rhône Poulenc	2251	2240
Saint-Gobain	4950	4826
Ciments Français	5285	5275
— Origny	12600	12725
Poliet-Chausson	2120	2081
Caout. Indochine	1695	1700
Cultures Tropicales	371	381
Terres Rouges	1060	1070

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871, 401 ; 1875, 498 ; 1876, 498 ; 1892, 265 ; 1894-96, 265 ; 1898, 338 ; 1899, — ; 1904, — ; 1910 2 3/4 %, 317 ; 1910 3 %, 275 ; 1912, 271 ; 1928, 962 ; 1929, 948 ; 1930, 956 ; 1930 lots, 927 ; 1931, 931 ; 4 % fortif. 91 0; 1932, 947 ; 1934 5 1/2 %, 1.004 ; 1934 5 %, 995 ; 1935, 1.006 ; 1937, 1.011 ; 1938, 1.005.

Chemins de Fer. — Est 6 %, 488 ; 5 %, — ; 3 % anc., 408 ; 3 % nouv., 388 ; 2 1/2 %, 392 ; 5 % 1921 A, 870. — Lyon 6 %, 480 ; 5 %, 434 ; 3 % anc., 378 ; 3 % nouv., 375 ; 5 % 1921 A, 868. — Midi 6 %, 460 ; 5 %, 457 ; 3 % anc., 373 ; 3 % nouv., 376 ; 5 % 1921 A, 865. — Nord 6 %, 476 ; 5 %, 461 ; 3 % anc., 425 ; 3 % nouv., 407 ; 5 % 1921 A, 865. — Orléans 6 %, 458 ; 5 %, 441 ; 3 %, 395 ; 3 % 1884, 386 ; 5 % 1921 A, 875. — Ouest 3 % anc., 390 ; 3 % nouv., 400 ; 2 1/2 %, 370.

Emprunts Coloniaux. — Afrique Equatoriale 5 1/2 % 1937, 1.006 ; Afrique Occidentale 5 1/2 % 1937, 1.007 ; Annam-Tonkin 2 1/2 %, 82 ; Indochine 3 % 1909, 413 ; Maroc 1914, 451 ; 6 % 1937, 1.015 ; Tunis 1892, 370 ; Algérie 1902. — ; Tunisie 1907, 380.

Valeurs Françaises (Obligations). — Département du Nord 6 % 1921, 511 ; 6 % 1923, 511 ; 7 % 1926, 507 ; 7 % 1927, 507 ; octobre 4 % 1931, 860 ; 5 1/2 % 1934, 972 ; 5 % 1935, 1.000 ; 5 1/2 % 1936, 1.013 ; 6 % 1936, 1.006.

TIRAGES FINANCIERS DU 1er JUILLET 1941

CRÉDIT NATIONAL 1920

Le Numéro 5.354.596 gagne 1.000.000 de francs.

Le Numéro 5.887.824 gagne 500.000 fr.
Le Numéro 3.080.864 gagne 200.000 fr.
Le Numéro 3.136.337 gagne 200.000 fr.
Le Numéro 4.632.956 gagne 100.000 fr.
Le Numéro 5.479.740 gagne 100.000 fr.
Le Numéro 4.832.602 gagne 100.000 fr.
Le Numéro 476.028 gagne 50.000 fr.
Le Numéro 2.584.732 gagne 50.000 fr.
Le Numéro 3.001.773 gagne 50.000 fr.
Le Numéro 4.075.078 gagne 50.000 fr.
Le Numéro 6.338.923 gagne 50.000 fr.
Le Numéro 6.672.967 gagne 50.000 fr.

BOURSE DE LILLE

du Mardi 1er Juillet 1941

ACTIONS

CHARBONNAGES. — Albi, off. 2.675 ; Aniche, 3.200 ; Anzin, 1.650 ; Béthune, 13.400 ; le 1/10, 1.325 ; Blanzy, 2.755 ; Bruay, 474 ; coupure de 10, 474 ; Carvin, coupure de 10, 1.650 ; Clarence, 215 ; Courrières, 495 ; Dourges, 1.650 ; Escarpelle, 7.250 ; Lens, 620-630 ; Marles, 954 ; Ostricourt, 2.175 ; Thivencelles, dem. 422 ; Vicoigne, 960.

ELECTRICITE. — Artésienne, 435; Boulonnaise, dem. 600 ; Electricité et Gaz Nord, hier 604, 605 nul ; Electrique Nord-Ouest, 814 ; Union Houillère, 430.

METALLURGIE. — Aciéries de Longwy, 470 ; Aciéries du Nord, 475; Arbel, 1.395 ; Call, 680 ; Denain-Anzin, 2.500 ; Escaut capital, 2.180 ; Fer Maubeuge, dem. 3.000.

TEXTILES. — Agache, 1.260 ; Comptoir Linier P., 181 ; F. F. F. (hier 1.165 nul), dem. 1.165 ; Lyon Textiles (Part), off. 4.500 ; Tiberghien, 425.

CIMENTS. — Desvroise, dem. 4.000; Ciments Boulonnais, dem. 1.100 ; Le Loisne, 820.

PRODUITS CHIMIQUES. — Air Liquide, ex-coupon 2.350 ; Auby, 415; Engrais de Roubaix, 249 ; Finalens, off. 1.020 ; Rhône Poulenc, 2.335 ; Saint-Gobain, 5.000.

ALIMENTATION. DIVERSES. — Brasserie Centrale, ex-coupon 265 ; Delespaul Part A, 765 ; Galeries de France, dem. 80 ; Lits et Sommiers, dem. 75.

OBLIGATIONS. — Union Financière Nord-Est 5 1/2 %, 1.000 ; Artésienne 5 %, 1929, dem. 965 ; Chigot, dem. 830 ; Desurmont 5 1/2 %, dem. 915 ; Chiloeröes supérieures, dem. 990 ; Eternit 5 1/2 %, dem. 940 ; Glaces et Verres 4 1/2 %, off. 970.

NÉGOCIATION DE DROITS. — Jeumont (droit de Part), 460 ; Pechiney, 1.850 ; Saint-Sauveur, 290.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

JEUDI 3 JUILLET

7 h. 30 : Informations
8 h. : Orchestre.
8 h. 30 : Opérettes célèbres.
9 h. 30 : Informations.
11 h. 30 : Concert apéritif.
12 h. : Concert léger.
12 h. 30 : Orchestre.
13 h. : Informations.
13 h. 15 : Orchestre.
13 h. 30 : « Agence Pipite ».
13 h. 35 : Orchestre.
14 . : «Carnaval des animaux ».
14 h. 15 : Pour les petits.
16 h. : Informations.
17 h. : Récital à deux pianos.
17 h. 15 : Concert Mozart.
17 h. 45 : Récital de chant.
18 h. : Chronique artistique.
18 h. 05 : Orchestre.
19 h. : Langue allemande.
19 h. 30 : Informations.

DES MUSCLES ET DU NERF EN 30 JOURS

Étonnants effets du Fer-Aliment sur l'organisme

QUAND l'organisme est affaibli, le sang est trop pauvre en globules rouges pour tirer toutes les substances fortifiantes de la nourriture. Pour devenir fort en mangeant peu, prenez après chaque repas 2 pilules Pink : Elles sont à base de Fer-Aliment (sel de fer naturel et digestible comme celui des épinards ou des lentilles), seul capable d'enrichir le sang de 500.000 globules rouges par C.m3 à 1 million en 30 jours. Ainsi le sang, dans vos veines, court plus riche, plus vif, si bien qu'il pénètre dans les aliments 3 à 5 fois plus de force, force musculaire, force nerveuse, force osseuse. De jour en jour vous sentez vos muscles se développer, se raffermir, et augmenter la résistance de votre système nerveux. Vous êtes plein de vigueur et d'entrain; tout vous réussit. Ce que les pilules Pink ont fait pour d'autres, elles peuvent le faire pour vous. Commencez aujourd'hui ! — Pilules Pink, fortifiantes, anti-anémiques, extra-digestibles; toutes pharmacies 10.60; triple flacon 23.85 seulement.

11352

ANNONCES LÉGALES

LAMINOIRS, TRÉFILERIES CABLERIES DE LENS

ÉTABLISSEMENTS GAILLARD-STIEVENART

Société Anonyme au Capital de 18.750.000 francs
SIÈGE SOCIAL :
Rue de Londres, LENS (P.-d.-C.)
BUREAUX :
11, rue de Tilsitt, à PARIS (17e)
Registre du Commerce : BETHUNE B. 554

Deuxième Avis de Convocation

L'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les Comptes de l'Exercice 1940, qui était convoquée pour le samedi 28 Juin 1941, à 11 heures, 11, rue de Tilsitt, à PARIS, n'ayant pu délibérer valablement faute de satisfaire à l'alinéa 6 de l'Article 16 du décret-loi du 29 novembre 1939, prescrivant la présence des Commissaires aux Comptes aux Assemblées.

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme des LAMINOIRS, TREFILERIES, CABLERIES DE LENS (Etablissements GAILLARD - STIEVENART), dont le siège social est à LENS (Pas-de-Calais), sont convoqués, sur deuxième avis, en Assemblée Générale Ordinaire, 11, rue de Tilsitt, à PARIS, pour le 28 juillet à 11 heures, pour délibérer sur le même Ordre du Jour que précédemment, savoir :

ORDRE DU JOUR :

1o - Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'Exercice 1940 ;
2o - Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'Exercice 1940 ;
3o - Approbation des Comptes, du Bilan et Affectation des Résultats.
4o - Quitus à deux Administrateurs décédés ;
5o - Désignation des Commissaires qui examineront les comptes des Exercices 1941, 1942 et 1943 ;
6o - Approbation et autorisation à donner aux Administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter, devront déposer leurs titres, au plus tard dix jours avant la date de l'Assemblée, soit aux Sièges de la Société, rue de Londres, à LENS (Pas-de-Calais), et 11, rue de Tilsitt, à PARIS, ainsi qu'aux Établissements Bancaires suivants :

AU CRÉDIT DU NORD, au Siège, ainsi qu'à toutes les Succursales, Agences ou Bureaux :
A LA BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, au Siège, ainsi qu'à toutes les Succursales, Agences ou Bureaux ;
A L'UNION BANCAIRE DU NORD, 37, Boulevard Haussmann, à PARIS.

Le Conseil d'Administration.
2.602

Greffe du Tribunal Civil de Première Instance d'Hazebrouck ayant compétence commerciale

FAILLITE : LAITERIE ET FROMAGERIE DES FLANDRES A BAILLEUL

Messieurs les Créanciers de la Faillite de la Société Anonyme « Laiterie et Fromagerie des Flandres », rue du Nouveau Monde, à Bailleul, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu au Tribunal de Première Instance d'Hazebrouck, le Jeudi 24 Juillet, 14 h. sous la présidence de Monsieur le Président DELANOY, Juge commissaire de cette faillite, pour entendre les explications du syndic nommé sur la situation de cette faillite et donner leur avis sur la réalisation immédiate d'éléments d'actif restant.

Le Greffier en Chef,
C. HEQUET
13.113

Etude de Me Lucien DESROUSSEAUX Notaire à Lille, 143, Bd de la Liberté

A VENDRE

Le Lundi 28 Juillet 1941, à 14 heures, en la salle des Adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Puebla, LILLE

TERRAIN de 9.378 mèt. carr.
d'un front sur
Boulevard Montebello de 97 m. 74
Rue Moillet, de 95 m. 40.
Rue de Brigode de 108 m. 67.

Les amateurs sont priés de se munir de l'autorisation préfectorale prévue par la loi du 16 novembre 1940. — Se renseigner à l'Etude avant le 13 juillet.
13.118

La Garantie Commerciale

S.A.R.L. au capital de 100.000 francs
Achats - Ventes - Cessions - Gérances
8 bis, Parvis St-Maurice - LILLE

CESSION - Première Insertion

Suivant acte s.s.p. en date à LILLE du vingt-cinq juin mil neuf cent quarante et un, enregistré s.s.p. à LILLE, le vingt-six juin mil neuf cent quarante et un, Folio 78, Case 18.

Monsieur et Madame CUVELLE-DUCANCHEZ, demeurant à FIVES-LILLE, 246, rue Pierre-Legrand, ont vendu à Madame Angèle DESPREZ, épouse de Monsieur VANDEKERKHOVE, demeurant à LILLE, 5, rue de la Briqueterie, le fonds de commerce de CAFÉ avec Chambres meublées qu'ils exploitent à FIVES-LILLE, 246, rue Pierre-Legrand (Nord).

Les oppositions seront reçues à la S.A.R.L. GARANTIE COMMERCIALE, dans les 20 jours de la deuxième insertion.

Pour première insertion.
11.100

M. Georges DELANNOY

LIQUIDATEUR
55-57, Rue Faidherbe, LILLE

CESSION - Première Insertion

Suivant acte sous seings privés, en date à LILLE du 30 juin 1941, enregistré à Lille le même jour, folio 80, Case 1, par M. le Receveur, qui a perçu les droits.

Madame LEGRAND Céline, épouse séparée de corps et de biens de M. DETRAMASURE Edgard, a cédé à Madame HAISSE Renée, sans profession, demeurant à LILLE, Place Sébastopol, No 4, le fonds de commerce de CAFÉ, exploité à Lille, Place St-André, No 4. Entrée en jouissance le 1er Juillet 1941

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues chez M. Georges DELANNOY, Liquidateur, 55-57, rue Faidherbe, à LILLE, où domicile a été élu par les parties.

Pour extrait : G. DELANNOY
13.122

ETUDE DE Me L. DESVAUX Commissaire-Priseur à Armentières

VENTE SUITE DÉCÈS

D'UN BON MOBILIER

le Samedi 5 Juillet 1941, à 13 h. 30, 41, rue du Plat, à ARMENTIERES.

Aux conditions habituelles. Consulter les affiches. — Exposition le matin de la vente de 9 h. à 11 heures.

13.111 L. DESVAUX

MALADIES DES LAPINS

Plus de lapins malades, plus de mortalité si vous employez la Liqueur « ALPHI NIPAL ». En vente toutes Pharmacies. A défaut, écrire aux Laboratoires ALPHI, 81, rue d'Isly, LILLE.
10.124

Tilsitt à PARIS, ainsi qu'aux Établissements Bancaires suivants :

AU CRÉDIT DU NORD, au Siège, ainsi qu'à toutes les Succursales, Agences ou Bureaux :
A LA BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, au Siège, ainsi qu'à toutes les Succursales, Agences ou Bureaux ;
A L'UNION BANCAIRE DU NORD, 37, Boulevard Haussmann, à PARIS.

Le Conseil d'Administration.
2.602

Greffe du Tribunal Civil de Première Instance d'Hazebrouck ayant compétence commerciale

FAILLITE : LAITERIE ET FROMAGERIE DES FLANDRES A BAILLEUL

Messieurs les Créanciers de la Faillite de la Société Anonyme « Laiterie et Fromagerie des Flandres », rue du Nouveau Monde, à Bailleul, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu au Tribunal de Première Instance d'Hazebrouck, le Jeudi 24 Juillet, 14 h. sous la présidence de Monsieur le Président DELANOY, Juge commissaire de cette faillite, pour entendre les explications du syndic nommé sur la situation de cette faillite et donner leur avis sur la réalisation immédiate d'éléments d'actif restant.

Le Greffier en Chef,
C. HEQUET
13.113

Etude de Me Lucien DESROUSSEAUX Notaire à Lille, 143, Bd de la Liberté

A VENDRE

Le Lundi 28 Juillet 1941, à 14 heures, en la salle des Adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Puebla, LILLE

TERRAIN de 9.378 mèt. carr.
d'un front sur
Boulevard Montebello de 97 m. 74
Rue Moillet, de 95 m. 40.
Rue de Brigode de 108 m. 67.

Les amateurs sont priés de se munir de l'autorisation préfectorale prévue par la loi du 16 novembre 1940. — Se renseigner à l'Etude avant le 13 juillet.
13.118

La Garantie Commerciale

S.A.R.L. au capital de 100.000 francs
Achats - Ventes - Cessions - Gérances
8 bis, Parvis St-Maurice - LILLE

CESSION - Première Insertion

Suivant acte s.s.p. en date à LILLE du vingt-cinq juin mil neuf cent quarante et un, enregistré s.s.p. à LILLE, le vingt-six juin mil neuf cent quarante et un, Folio 78, Case 18.

Monsieur et Madame CUVELLE-DUCANCHEZ, demeurant à FIVES-LILLE, 246, rue Pierre-Legrand, ont vendu à Madame Angèle DESPREZ, épouse de Monsieur VANDEKERKHOVE, demeurant à LILLE, 5, rue de la Briqueterie, le fonds de commerce de CAFÉ avec Chambres meublées qu'ils exploitent à FIVES-LILLE, 246, rue Pierre-Legrand (Nord).

Les oppositions seront reçues à la S.A.R.L. GARANTIE COMMERCIALE, dans les 20 jours de la deuxième insertion.

Pour première insertion.
11.100

M. Georges DELANNOY

LIQUIDATEUR
55-57, Rue Faidherbe, LILLE

CESSION - Première Insertion

Suivant acte sous seings privés, en date à LILLE du 30 juin 1941, enregistré à Lille le même jour, folio 80, Case 1, par M. le Receveur, qui a perçu les droits.

Madame LEGRAND Céline, épouse séparée de corps et de biens de M. DETRAMASURE Edgard, a cédé à Madame HAISSE Renée, sans profession, demeurant à LILLE, Place Sébastopol, No 4, le fonds de commerce de CAFÉ, exploité à Lille, Place St-André, No 4. Entrée en jouissance le 1er Juillet 1941

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues chez M. Georges DELANNOY, Liquidateur, 55-57, rue Faidherbe, à LILLE, où domicile a été élu par les parties.

Pour extrait : G. DELANNOY
13.122

ETUDE DE Me L. DESVAUX Commissaire-Priseur à Armentières

VENTE SUITE DÉCÈS

D'UN BON MOBILIER

le Samedi 5 Juillet 1941, à 13 h. 30, 41, rue du Plat, à ARMENTIERES.

Aux conditions habituelles. Consulter les affiches. — Exposition le matin de la vente de 9 h. à 11 heures.

13.111 L. DESVAUX

LA SÉQUANAISE CAPITALISATION

Société anonyme **Fondée en 1889** au capt. 50.000 fr. un quart versé

R. C. Seine N° 8277

LA PLUS IMPORTANTE DE TOUTES les Sociétés de Capitalisation

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938

SIÈGE SOCIAL : 4, rue Jules-Lefebvre, à PARIS.

Réserves mathématiques : DEUX MILLIARDS 400 millions (valeur au 31 décembre 1940 des engagements de la Société vis-à-vis des adhérents)

Somme payées aux adhérents sur titres échus, rachetés ou amortis pendant le seul mois de MAI 1941 **16 MILLIONS 039.400 Francs**

Tous les titres de la présente liste amortis au tirage du **13 JUIN 1941** sont **payables immédiatement** pour la somme totale de **3.019.550 frs**

Les tirages mensuels publics sont alimentés par la participation dans les conditions prévues à l'art. 55 des statuts à 70 % des bénéfices distribués (après paiement d'une somme totale de 625 fr. à l'ensemble des actions). Ils se font, en principe, au Siège social, à la date du 15 à 9 h. 30, au moyen d'urnes, la juxtaposition, dans l'ordre des urnes, des chiffres qui en sont extraits, constituant le numéro sorti. Chaque tarif a son tirage distinct. Pour les tarifs dont les titres sont appelés à l'amortissement par séries de numéros consécutifs, la désignation de l'un quelconque des numéros de la série entraîne la désignation de la série complète. Sont déclarés remboursables les titres désignés par le sort qui sont en cours et ne comportent pas plus de deux mensualités impayées.

TITRES REMBOURSÉS AU TIRAGE DU 13 JUIN 1941, ET APPARTENANT A DES ADHÉRENTS de la Région

TARIF B. 1
TITRES A PRIMES PÉRIODIQUES
Remboursables, en cas de sortie au tirage pour un capital croissant de 4.000 à 4.150 francs suivant la durée courue sur le titre à la date de l'amortissement
Durée, 25 ans
Somme répartie : 2.100.550 francs
TIRAGE GARANTI

1.358.470 / 1.358.471 — M. Messian-Moutier C., Saingbin-en-Mélantois — Règlement total 8.000 fr.
1.358.472 / 1.358.473